

Bulletin d'Adhésion Membre collectif

XXX

La qualité de membre adhérent collectif de l'Association Angels Santé est exclusivement réservée à un membre représentant une collectivité de personnes physiques disposée à investir et suivre des dossiers d'investissement correspondant à l'objet de l'association, et respectant les statuts, le règlement intérieur et l'obligation de conserver la plus grande confidentialité concernant les informations qui lui sont communiquées par l'intermédiaire de l'Association, notamment concernant les dossiers d'investissement. Toute entrée ou sortie d'une personne physique membre du membre collectif devra être notifiée à l'Association par écrit. Chaque membre du membre collectif reconnaît être averti du caractère spécifique et potentiellement risqué de tout investissement dans des entreprises non cotées.

Tout membre collectif est représenté par un représentant permanent qui doit être une personne physique obligatoirement. Tout changement de représentant permanent devra être notifié à l'Association par écrit. Monsieur _____ est le représentant d'XX lors de l'adhésion à Angels Santé.

Chaque membre adhérent collectif est assujéti à une cotisation annuelle, dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration. La cotisation 2009 d'XX est fixée à 1 500 €.

Un nouveau membre adhérent collectif doit être agréé par le Conseil d'Administration pour une période de un an ; la décision du Conseil d'Administration ne doit être motivée et n'est susceptible d'aucun recours.

La qualité de membre adhérent peut se perdre soit par démission, soit par exclusion, soit par non renouvellement de l'agrément, conformément aux statuts.

Angels Santé

Liste des membres d'XX

Nom et adresse	Téléphone (fixe et mobile)	E-mail	Signature <i>précédée de lu et approuvé</i>

Fait à , le

Monsieur _____

Représentant d'XX

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Angels Santé